

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHEYREZY Sylvie, Maire.

Présents : Sylvie CHEYREZY, Patrick SARRAZIN, Anne-Marie PEZZANO, Thierry GINESTE, Tarak MEZRI, Delphine COURT, Sylvie SEBERT, Nathalie GAGNE, Laura HENRIKSEN, Flavien THOULOZE,

Absents excusés : Cédric CHANNAC

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Décision Modificative BP**

A la demande de la conseillère aux décideurs locaux, il faut réajuster le budget afin d'être au plus juste dans les comptes sur le budget principal par rapport au prêt que la commune va faire au budget assainissement.

- **Décision Modificative BA**

A la demande de la conseillère aux décideurs locaux, il faut réajuster le budget assainissement par rapport au projet de la création d'une station d'épuration et des réseaux.

- **Tarification concession cimetière et colombarium**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs des concessions simples à 250 € et double à 500 € pour une durée de 15 ans.

Pour le colombarium, il est décidé de fixer la durée à 15ans et le tarif à 250€.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2027.

- **Schéma Directeur Eclairage Public TE07**

44 luminaires sont proposés pour être changé en LED, le coût global est de 43 000€ HT, le syndicat Territoire d'Energie Ardèche en prend la moitié à sa charge et le reste à la charge de la commune. Le coût pour la commune s'élève donc à 21 500€ HT étalé sur 5 ans donc 4 300€ HT/an.

- **Tarification salle communale**

La location de la salle est réservée aux habitants de Bessas.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2027 sont les suivants :

- salle : 150€
- préau : 100€
- caution : 500€

Le règlement de la location de la salle fera l'objet d'un prochain conseil.

- **Convention restauration scolaire Vagnas**

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention participation restauration scolaire à la mairie de Vagnas.

La Commune d'accueil applique une politique de tarification sociale aux familles sous réserve du présent accord. Les grilles de tarifs appliquées aux familles et le reste à charge facturé à la Commune de résidence sont répartis initialement comme suit :

Situation de la famille	Tarif facturé à la famille	Part de la Commune de résidence	Coût facturation prestataire
Tranche 1 (QF > 1000) – 1er enfant	4,70 €	1,00 €	5,70 €
Tranche 1 (QF > 1000) – 2ème enfant (-30%)	3,29 €	2,41 €	5,70 €
Tranche 2 (QF ≤ 1000) – 1er enfant	3,90 €	1,80 €	5,70 €
Tranche 2 (QF ≤ 1000) – 2ème enfant (-30%)	2,73 €	2,97 €	5,70 €

Pour bénéficier des tarifs liés au quotient familial ou à la dégressivité de la fratrie, les familles doivent fournir leurs justificatifs (CAF/MSA) auprès du service gestionnaire de la Commune d'accueil.

Tour de table

Autorisation de climatisation dans le logement communal du 1^{er} étage à la charge du locataire sous réserve d'une entreprise certifiée.

Dossier sécheresse, la mairie va effectuer une demande de catastrophe naturelle concernant la sécheresse de cet été.

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027, il sera effectué par Débora MARTINEZ.

Concernant le projet assainissement, le résultat des appels d'offre analysé par le bureau d'étude RCI a été présenté au conseil municipal.

Les élus municipaux se sont engagés dans les différentes commissions communautaire proposées, pour prendre part aux décisions intercommunales.

Une refonte du site internet de la commune est à l'étude.

Le Maire,
Sylvie CHEYREZY

